

École communale de La Croix



Ottignies Louvain-la-Neuve

Informations pratiques.

Année scolaire 2020-2021

 direction@ecoledelacroix.olln.be

Site : <http://ecoledelacroix.olln.be>



Chers parents,

C'est avec plaisir que l'équipe éducative et moi-même entamons une nouvelle année scolaire avec vos enfants.

Nous accorderons une importance particulière aux valeurs d'échange, d'entraide, de respect, dont l'acquisition s'appuie sur la communication. Nos valeurs et nos principes seront traduits au quotidien à travers des activités fonctionnelles, en impliquant les enfants dans des démarches participatives et réflexives. Nous partons de situations spontanées et de là nous leur permettons de construire leurs propres apprentissages.

Dans cette optique, nous ouvrons les portes de l'école sur l'environnement, en organisant des **activités régulières dans le bois** situé à deux pas de notre école. À travers cette démarche, nous rencontrons les cinq axes privilégiés à l'école maternelle, contribuant au développement global de l'enfant. Cette pédagogie active et stimulante en milieu naturel, demande un minimum d'exigence dans le respect de l'environnement, mais également dans le respect des besoins de l'enfant.

Partenaires dans l'éducation de vos enfants, nous comptons sur votre étroite collaboration pour atteindre les objectifs visés dans notre projet d'établissement.

En cette période très particulière, sachez que toutes les mesures utiles sont actuellement mises en place pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions. Les enfants de maternelle et de primaire pourront ainsi retrouver le chemin de l'école dans la sérénité, avec une reprise normale des cours et des activités scolaires du lundi au vendredi en toute sécurité.

N'hésitez pas à nous contacter dès que vous en ressentez le besoin.

L'ensemble de l'équipe éducative vous souhaite une excellente année scolaire !

Karin Moons

Directrice



Organisation des classes et des titulaires

- Accueil/M1: Madame Ludivine Daue et Madame Bénédicte Laloux (Puéricultrice)
- M1: Madame Annick Bargoin et Madame Caroline Baes (accueillante)
- M2 : Madame Ève Contempré et Madame Virginie Roch (assistante maternelle)
- M3 : Madame Catherine Minet et Madame Lucie De Geyter
- Psychomotricité : Monsieur Denis Boly
- Soutien en maternelle et primaire : Madame Lucie De Geyter
- P1 : Madame Nathalie Steegs
- P2 : Madame Valentine Delvaux
- P3 : Madame Éloïse Kouyoumdjisky
- P4 : Monsieur Gaëtan Asmus
- P5 : Madame Virginie Verstuijft
- P 6 : Madame Aurore Labye
- CPC : Madame Géraldine Vlaminck
- gymnastique : Madame Pascale Dusart

- Accueil extra-scolaire :
En maternelle : Mesdames Françoise, Anne-Lise, Caroline, Annick et Michèle
En primaire : Mesdames Touria, Linda, Annick et Michèle
- Aide en cuisine : Mohamed, Isabelle, Colette, Océane
- Temps de midi : Mesdames Colette, Caroline, Françoise, Touria, Linda, Annick, Michèle et Monsieur Olivier.



Horaire de l'école

Les cours se donnent de 8h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30 (Primaire) de 8h40 à 12h20 et de 13h30 à 15h30 (maternelle). Le vendredi, nous terminons à 15h15 et le mercredi à 12h15.

Ces horaires des cours doivent être soigneusement respectés et nous insistons pour que **les enfants arrivent à l'heure**.

En primaire, la présence de votre enfant est vivement souhaitée 5 minutes avant le début des cours. L'accueil est un moment privilégié pour les échanges entre adultes et enfants au sein de la classe. Il permet entre autres de découvrir l'organisation de la journée. Quand un enfant arrive en retard, il risque de perdre une bonne partie des informations et, surtout, de trouver plus difficilement sa place dans le groupe et les activités.

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de **bien refermer la grille** derrière vous. Les rendez-vous à l'extérieur seront pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures de cours.

Mesures sanitaires suite au Covid19

La sécurité de nos élèves et de notre personnel est primordiale. Une combinaison de mesures, visent à garantir un environnement scolaire le plus sûr possible.

- Distanciation sociale :

La règle de distanciation sociale reste un point d'attention essentiel pour éviter la circulation du Covid 19. Elle doit être respectée autant que possible entre adultes (personnel éducatif et parents), mais ne doit plus être appliquée aux enfants, ni entre eux.

- Le port du masque :

Le port du masque est porté lors des contacts entre les adultes si la distance physique ne peut être garantir. **Merci de bien vouloir porter un masque buccal lorsque vous déposerez ou viendrez rechercher votre enfant, de respecter la distanciation sociale, de ne pénétrer dans l'enceinte de l'école que si cela est vraiment nécessaire.**

En primaire, l'enseignant-e porte le masque pendant le temps de classe si la distance ne peut pas être respectée.

- **Hygiène des mains / hygiène sanitaire :**

Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon ou gel hydro-alcoolique) en entrant dans l'école, en entrant dans la salle de classe (après la récréation), après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, après avoir utilisé un distributeur et avant de quitter l'école. Des affiches explicatives sont disposées un peu partout dans l'école.

- **Ventilation:**

Les locaux seront ventilés suffisamment longtemps et plusieurs fois par jour.

- **Nettoyage :**

Un nettoyage minutieux, suivi d'une désinfection des classes, des différents locaux, des sanitaires et de tous les points de contact seront effectués plusieurs fois par jour.

- **Début et fin de la journée :**

Maternelle :

À partir de 8h30, les enseignant(e)s accueilleront les enfants dans leur classe respective. Les classes d'accueil-M1 et M1 rentreront par l'entrée principale. Les enfants de M2 par la porte à l'arrière de la classe côté servitude et la classe de M3 se trouve dans le pavillon, accessible par la servitude.

De 15h30 à 15h40, les enfants d'accueil-M1 seront en classe, vous pouvez venir les chercher par la porte (côté servitude).

Les enfants des autres classes seront dans la cour.

Primaire :

Les parents sont invités à déposer leur(s) enfant(s) à la grille où une accueillante leur indiquera le chemin à suivre pour se rendre dans leur local respectif.

À partir de 8h30, les enseignant(e)s accueilleront les enfants dans leur classe respective. Ils s'installeront en douceur avant le début des cours à 8h40.

Exceptionnellement, ce mardi 1^{er} septembre, les enseignantes de P2 à la P6 accueilleront votre enfant dans la cour de récréation. Vous pourrez ainsi la (le) rencontrer.

Madame Nathalie (P1) fera un accueil dans sa classe pour les parents qui souhaitent rester un peu. Il aura lieu **de 8h40 à 9h**.

Pensez à tenir vos distances, et n'oubliez pas votre masque !

Cartes de sorties

Pour pouvoir quitter l'école à 15h30 (15h15 le vendredi) ou à 12h15 (le mercredi), une carte de sortie est indispensable. Elle est délivrée aux enfants sur votre responsabilité et votre demande au secrétariat ou à la direction. Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou surveillant.

Nous attirons votre attention que l'assurance scolaire couvre le chemin direct et normal entre l'école et la maison.

En cas de perte, il faudra demander un nouvel exemplaire à la direction ou au secrétariat.

Absences

En cas d'absence pour maladie ou pour toute autre raison, vous devez avertir l'école au 010/ 43.64.50 exclusivement, dès le premier matin de son absence et en particulier s'il y a un repas à décommander.

En classes d'accueil, M1, M2 :

- Aucun certificat n'est nécessaire sauf :
si l'enfant a contracté une maladie contagieuse, un certificat de guérison sera alors demandé.

En M3 (enfants nés en 2015) et en classes primaires :

- **À partir de 5 ans**, l'école est **OBLIGATOIRE**, toute absence doit être justifiée.
- Pour une absence de 1 ou 2 jour(s), un mot écrit, avec une **justification précise** des parents (cocher le motif sur le document ne suffit pas). Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante : direction@coledelacroix.olln.be ou secretariat@coledelacroix.olln.be
- Pour toute absence **de plus de 3 jours**, un certificat médical est indispensable.
- Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.
- La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence).
- À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit de prévenir le PMS et envoyer une déclaration à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) qui en assurera le suivi.



Les médicaments à l'école (voir ROI)

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

S'il convenait toutefois, qu'une fin de traitement aux antibiotiques (ou autres médicaments) soit administrée à l'école, la procédure qui suit doit être obligatoirement respectée :

Avec le médicament, **un certificat médical** doit être remis qui indique précisément :

- le nom de celui-ci,
- la posologie,
- la durée du traitement,
- l'accord médical pour la reprise des cours.
- Une attestation pour prise de médicaments est à demander à l'enseignante si ce médicament n'est pas administré par un médecin.

Il est souligné que le personnel enseignant ne dispose d'aucune compétence particulière en matière de dispensation d'un médicament. Cette mesure est également applicable au personnel de garderie scolaire.

Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit sans tarder à son instituteur (trice).

Comportement des élèves (voir ROI)

Disciplines et règles de vie

En relation avec le travail de la charte qui a été effectué, chaque élève aura à coeur :

- de respecter les règles reconnues de bonne conduite et de savoir-vivre tant en récréation, qu'en classe ou au réfectoire ;
- d'observer en tout temps une attitude correcte, empreinte de politesse, aussi bien avec les autres élèves qu'à l'égard de tout membre du personnel de l'établissement et de toute personne extérieure ;
- de ne pas avoir recours à la violence, ni celle des coups, ni celle des mots (jeux, gestes déplacés,...). Si toutefois cela était le cas, ce comportement entraînera une sanction ;
- de respecter les consignes et la ponctualité, notamment:
 - en étant présent à l'école ;
 - en étudiant ses leçons ;
 - en rendant les documents signés par les parents ;
 - en respectant les décisions prises démocratiquement par les conseils de classe ou d'école ;
 - de respecter l'ordre et la propreté des locaux et des abords de l'établissement scolaire, et de se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque ...), notamment en gardant les toilettes propres, où chacun se rendra de préférence pendant les récréations et en veillant à la remise en ordre des locaux en fin de journée ;
- de respecter le matériel. Celui qui abîme ou casse sciemment, assume son acte, soit en réparant, soit en remplaçant ou en remboursant l'objet visé. Seuls les objets à caractère scolaire sont autorisés au sein de l'école, sauf dérogation accordée pour un exposé, une élocution, une activité Exemples d'objets non autorisés : canifs, briquets, allumettes, jeux électroniques... L'usage du téléphone portable est interdit pendant les périodes de cours et d'activités scolaires durant lesquelles il sera éteint.

Sanctions

Dans le respect du **Règlement d'Ordre Intérieur mis à votre disposition**, les élèves sont susceptibles de se voir appliquer une sanction disciplinaire notamment pour tout comportement, acte (pression psychologique insupportable, menaces, insultes, injures, blessures, harcèlement...), commis non seulement dans l'enceinte de l'école mais aussi hors de l'école tant envers ses condisciples que l'équipe éducative.

Toute sanction disciplinaire est proportionnée à la gravité des faits. Les mesures d'ordre sont des mesures d'une gravité limitée qui, si elles ne se répètent pas, ne mettent pas directement en danger la réussite scolaire de l'élève. Elles sont prises par le personnel éducatif ou par la Direction :

1. l'explication et la responsabilisation, en particulier ou collectivement,
2. l'avertissement, la réprimande, en particulier ou collectivement,
3. le travail d'intérêt scolaire ou social,
4. l'éloignement temporaire du groupe classe,
5. la retenue surveillée,
6. le renvoi temporaire,
7. l'exclusion définitive (prononcée selon la procédure légale - voir point suivant).

Cette liste est non limitative. Les mesures d'ordre peuvent être adaptées aux circonstances et aux élèves ; à partir de la mesure 3, elles font l'objet d'une inscription au journal de classe. Les mesures 4, 5 et 6 ne peuvent être prises qu'avec l'aval de la Direction.



L'accueil extrascolaire

Dans un souci de cohérence et de continuité, les règles de vie sont identiques dans le temps extrascolaire que dans le temps scolaire.

Matin : à partir de 7h

Soir : jusque 18h précises

① Garderies et repas : 010/ 43.64.50

① Garderie primaire (uniquement le soir) : 0470/81.31.98

- En maternelle : Françoise, Anne-Lise, Caroline , Annick et Michèle
- En primaire : Annick, Michèle, Touria et Linda

Ces personnes sont des personnes de référence qui assurent le relais entre les parents et l'enseignant(e) ou la direction.

La garderie se termine à 18H00 précises, tout dépassement (qui doit rester exceptionnel) entraîne le paiement d'une « amende » de 4€ par $\frac{1}{2}$ heure entamée par enfant.

Tarif:

Matin	de 7h à 7h40	0,60 €/1/2 heure entamée.			<u>Gouter (tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs,...) à apporter dans une boîte nominative.</u>
	de 7h40 à 8h40	gratuit			
Soir	de 15h30 à 16h30	gratuit			
	de 16h30 à 18h	0,60 € / demi-heure entamée			
Vendredi	de 15h15 à 16h15	gratuit			
	de 16h15 à 18h00	0,60 € / demi-heure entamée			
Mercredi	de 12h15 à 13h15	gratuit			<u>Pour les enfants qui restent à la garderie un pique-nique doit être prévu.</u>
					Afin de proposer des activités de qualité, il est impératif de connaître le nombre de participants, la veille AU PLUS TARD.
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enft et svt(s)	
	de 13h15 à 16h max.	2.40€	1.20€	0,60€	
	de 13h15 à 18h max.	4.80€	2.40€	1.20€	

Comme chaque année, les enseignants ont l'obligation de participer à minimum 3 journées de formations.

Une garderie sera organisée à l'école.

Les journées pédagogiques sont au prix de 5,00€ pour le 1^{er} enfant ; 2.50€ pour le 2^{ème} enfant et gratuit pour le 3^{ème} enfant et svt(s).

Des mini- centres de vacances sont organisés à l'école de Blocry.

→ **Renseignements à l'Administration Communale**

→ **ou sur le site de la Ville : www.oln.be**

Coup de pouce

Le « Coup d' pouce » est un lieu d'accueil pour les enfants qui ont besoin d'un petit coup de main, d'un petit soutien dans leur(s) devoir(s),

Le coup d' pouce est assuré par un(e) enseignant(e)

Le coup d' pouce a lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h30

Cet espace est gratuit et ouvert à tout enfant, à partir de la troisième primaire, qui souhaite avoir de l'aide.

Ce temps est consacré notamment aux demandes ciblées des enseignant(e)s pour certain(s) enfant(s).

Afin que cette aide soit bénéfique, une inscription au préalable sera demandée.

Temps de travail en autonomie

Un moment de travail en autonomie est proposé aux enfants à partir de la troisième primaire.

L'encadrement est assuré par Madame Touria Abdellah, accueillante extrascolaire.

Cet espace est gratuit et a lieu les lundis, mardis et jeudis de de 15h45 à 16h30.

L'inscription préalable nous permettra d'offrir le meilleur service possible.

→ Les documents d'inscriptions vous seront donnés à la rentrée.



Le temps de midi

- Les diététiciens de chez TCO Service d'Ottignies élaborent des menus variés et équilibrés.
- Les repas chauds (potage, plat, dessert) sont servis au prix de 3.15€ (Mat.), de 3.70€ (Petit Prim.) et de 3.80€ (Grand Prim). Ils sont organisés par les accueillant(e)s.
- **À partir de la 1^{ère} primaire**, des repas froids peuvent être proposés au prix de de 3.70€ (Petit Prim.) et de 3.80€ (Grand Prim).
- Les repas « tartines » sont organisés en classe avec l'enseignante.

Réservations des potages et repas

La commande mensuelle se fera au moyen d'un formulaire de commande qui vous sera communiqué deux à trois semaines avant le mois concerné, avec le menu correspondant.

Veillez respecter les échéances indiquées sur le bon pour réserver les repas.

Tout changement imprévisible (absence, maladie, retard...) **devra être impérativement signalé avant 8h40**, sans quoi, nous serons dans l'obligation de vous facturer les consommations réservées.

Facturation

Une facture du relevé des consommations (repas, potages, piscines et garderies) vous sera remise le mois suivant. Celle-ci est à régler uniquement sur le compte de la Ville d'Ottignies dans les huit jours après réception.

Afin d'identifier vos versements, il est impératif d'y mentionner la communication pré-imprimée sur le formulaire de virement.

Pour tout problème, n'hésitez pas à contacter la direction ou le service financier de la Ville.



Une collation saine et équilibrée

Nous voulons sensibiliser les enfants à une alimentation saine.

En maternelle et en primaire, nous privilégions le potage.



La collation du mercredi

Pour les classes maternelles :

Chaque enfant apportera un « fruit ou légume ».

→ Veillez à ce que la collation soit « pratique ». Merci !

En primaire :

- Le mercredi, votre enfant apportera un fruit ou légume.
-> Il est au choix mais obligatoire.



Le goûter

Nous vous demandons de prévoir une collation telle que tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs qui sera donnée vers 16h30. Afin d'éviter des désagréments, cette collation sera mise dans une boîte prévue à cet effet.



À l'école, on ne boit que de l'eau !

En maternelle et en primaire, chaque enfant viendra avec sa gourde qu'il pourra remplir si besoin durant la journée.

- -> Pas de berlingot, ni bouteille de soda, ni canette.



Farde de communications et journal de classe

Afin d'éviter une surconsommation de papier, certains documents ne seront remis qu'aux aînés de famille. Ceci sera signalé sur ces documents et d'autres documents vous seront envoyés par courrier électronique.

La farde de communications constitue un lien privilégié entre l'école et la famille.

En maternelle, nous vous demandons de conserver les avis, sans oublier de nous retourner les talons à compléter ainsi que la farde **dans les plus brefs délais**. La farde devra toujours être accessible à l'enseignante. Celle-ci se trouvera dans le cartable ou dans le casier de la classe.

- **En primaire**, nous vous demandons de la vérifier **chaque jour**, les avis sont à signer pour le lendemain afin que nous soyons certains que l'information a bien été transmise.
- **Le journal de classe** est un moyen de communication important entre l'école et la famille.

Il doit être lu et signé tous les jours ou au moins à la fin de la semaine.

Toute note ou remarque inscrite par un membre de l'équipe éducative devra également être signée.

Spécificité des classes maternelles :

L'enseignante fixera un **repère symbolique** de la classe au cartable. **Nous demandons avec insistance que celui-ci y reste accroché en permanence.**

Par conséquent, en cas de changement de cartable, n'oubliez pas de le transférer. Chaque matin, pour les enfants qui viennent à la garderie, nous vous remercions de les accompagner sous le préau, afin qu'ils y suspendent leur cartable. Si celui-ci contient de l'argent, nous vous demandons d'en confier le contenu à l'accueillante.

Les jouets, jeux personnels n'ont pas leur place à l'école car ils sont souvent source de conflits entre enfants.

Cours philosophiques

Une heure de cours de citoyenneté obligatoire pour toutes les classes primaires. La deuxième heure, vous pourrez choisir un des cours philosophiques au choix ou prendre une deuxième heure du cours de citoyenneté.

Six cours philosophiques sont organisés à raison d'une heure par semaine : morale, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélite et religion orthodoxe. Si vous souhaitez une dispense du cours de religion ou de morale, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant au cours de citoyenneté.

Les cours philosophiques et cours de CPC seront regroupés en deux périodes consécutives de février à juin.

CPC2 : Madame Catherine Cappoen

Morale : Madame ...

Catholique : Madame Guisela Zavala

Protestante : Madame Malika Boudjadi

Islamique : Monsieur Mohamed Mahri

Seconde langue : néerlandais

En 5^{ème} et 6^{ème} primaires deux périodes de 50' données par Monsieur François- Dominique Jacobs.

En 3^{ème} et 4^{ème} primaires une période de 50' donnée par Madame Laura Di Felice .



Natation

- **Suite à la crise sanitaire, la piscine est fermée jusqu'à fin décembre.**



Psychomotricité et Éducation physique.

Les cours de psychomotricité auront lieu au centre sportif Demeester à Ottignies suivant l'horaire inscrit au calendrier du mois.

Être présent à 8h40, le jour de la psychomotricité

Les enfants viennent en tenue sportive le jour de la psychomotricité.

Accueil : Jeudi et vendredi matin à l'école

M1 : Jeudi matin au Centre sportif des Coquerées

M2: Vendredi après-midi au centre sportif Demeester

M3: Vendredi matin au centre sportif Demeester

Si l'horaire devait changer en octobre, je vous ferai part des modifications.

Équipement pour les maternelles :

Les enfants viennent à l'école en tenue sportive : jogging ou legging et baskets avec scratchs de préférence.

Les cours d'Éducation physique auront lieu au centre sportif Demeester à Ottignies suivant l'horaire ci-dessous :

P 1 - 4 - 6 : lundi

P 2 - 3 - 5 : jeudi

Équipement pour les primaires :

- ➔ Les enfants viennent en tenue sportive le jour de gym (training ou legging + baskets). **Les cours se donneront également au bois, pensez à leur mettre des vêtements adéquats.**
 - Pour la salle : 2 tee-shirts blancs et un short. Le tout dans un sac nominatif.
 - Pour le bois : la paire de bottines qui sera en permanence à l'école.

- ➔ **Rappel : Les cours de gymnastique font partie du programme et sont donc obligatoires. Seul un certificat médical permet de dispenser l'enfant du cours.**



Nos sorties au bois

En maternelle :

Des sorties seront prévues pendant la semaine.

Le mercredi, tous les enfants des classes maternelles iront au bois afin que « les plus jeunes » puissent bénéficier de l'expérience des « plus grands ».

En primaire, les fréquences au bois seront en fonction des activités en classe.

Équipement :

Les jours du bois, votre enfant arrivera le matin habillé avec des vêtements adaptés, malgré le sur-pantalon fourni pour les classes maternelles.

Par mesure de sécurité, votre enfant portera un pantalon (pas de jupe ou de short), des bottines (pas de sandales) et des manches longues, y compris l'été, pour éviter les écorchures et les piqûres d'insectes.

→ Une paire des bottines restera en permanence à l'école.



Objets trouvés

Il est indispensable que tous les vêtements et tout le matériel scolaire soient marqués au nom de l'enfant.

Tout ce que nous trouvons est rassemblé dans des bacs soit dans le couloir primaire ou dans le local de la garderie maternelle.

Chaque mois, le contenu est trié par une classe et tous les vêtements marqués d'un nom sont rendus à leur propriétaire.

Le vendredi qui suit un congé, tous les vêtements sont exposés après 15h15', pendant la garderie, pour que vous puissiez récupérer ce qui vous appartient.

En fin de trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un autre organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution des vêtements.

Venez régulièrement voir notre stock !

Rencontres

Les parents peuvent rencontrer la direction pendant et en dehors des heures de cours, sur rendez-vous, ainsi que les enseignants avant et après la classe sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter si vous en sentez le besoin, nous ferons de même.

Pour assurer la meilleure collaboration possible et comprendre l'évolution de votre enfant, une réunion collective d'information est organisée. Les enseignants y présenteront toutes les informations d'ordre général concernant le fonctionnement de la classe.

Réunion de rentrée

- Maternelle : Jeudi 10 septembre 19h00
- P1 / P2 : mardi 02 septembre 19h30

Séances d'informations pour les classes vertes

- P3 / P4 : Jeudi 03 septembre 17h30
- P5 / P6 : Jeudi 03 septembre 17h00

Les réunions de rentrée seront prévues ultérieurement.

➔ Afin de garantir les mesures de sécurité et de distanciation sociale, nous vous demandons de venir **seul et sans enfant** (exception faite pour les parents séparés).

Le port du masque est, bien sûr, obligatoire

En primaire, trois rencontres individuelles sont organisées pendant l'année :

- En novembre de P3->P6.
Cette réunion est une prise de contact et un partage du travail de votre enfant.
- En février, réunion plus axée sur les compétences, les apprentissages, les progrès ou les éventuelles difficultés.
- Fin juin

Nous comptons sur votre présence à chaque réunion, ceci est important pour la scolarité de votre enfant.

Par ailleurs, à la demande de l'enfant, d'un parent ou de l'enseignant, des rencontres supplémentaires peuvent être organisées aussi souvent que nécessaire.

Agenda des « bulletins », « voilà où j'en suis »

- Fin oct -> sept et octobre ; Fin janvier : -> nov ; déc et janv. ;
Avril (Pâques) : -> févr ; mars; Fin juin : -> avril ; mai et juin

Calendrier scolaire 2020/2021

Rentrée scolaire	Mardi 1 ^{er} septembre 2020
Fête de la FWB	Dimanche 27 septembre
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre
Commémoration du 11 novembre	Mercredi 11 novembre
Vacances d'hiver	Du lundi 21 décembre au vendredi 1 ^{er} janvier
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 15 février au vendredi 19 février
Vacances de printemps	Du lundi 5 avril au lundi 16 avril
Congé	Vendredi 30 avril
Fête du 1 ^{er} mai	Samedi 1 ^{er} mai
Ascension	Jeudi 13 mai
Congé	Vendredi 14 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 24 mai
Les vacances d'été débutent le	Jeudi 1 ^{er} juillet 2021

Association de parents

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école. Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif en vue d'améliorer la qualité de vie de tous à l'école. Pour toute question à soulever, débat à lancer, appréciation à formuler, n'hésitez pas à entrer en contact avec les représentants des parents.

Tout changement...

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé à la direction ou au titulaire de votre enfant. Il est primordial que l'on puisse vous joindre en cas de maladie ou accident.

Quelques activités et dates à retenir...

Sous réserve des mesures sanitaires...

- Classes de dépaysement de la M2 à la P6
- Rallye lecture de la 3^e à la 6^e primaire
- Classes d'eau de la 2^e à la 6^e primaire
- Visite de Saint Nicolas, le mercredi 9 décembre à 9h00
- Fête de Noël, le mardi 15 décembre
- Collation de Noël
- Fête du Carnaval
- Chasse aux oeufs
- Fête scolaire, vendredi 25 juin 2021
- Matinée « Moulin »
- Sorties d'un jour, à définir tout au long de l'année
- Journée sportive en fin d'année pour les primaires.

VOS CONTACTS

École communale de La Croix

Karin Moons, directrice

 010 43 64 50

 0471 63 12 08

Courriel : direction@coledelacroix.olln.be

Anne-Lise Quiquempoix, secrétaire

 010 43 64 50

Courriel : secretariat@coledelacroix.olln.be

Centre P.M.S. : Amélie Lazard, Psychologue

 010 81 35 64

Échevin & service Enseignement :

Annie Galban-Leclef, Échevine de l'Enseignement

 010 43 61 95 (secrétariat)

Marcel Buelens, Conseiller pédagogique

 010 43 61 91